

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2011

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 15

décembre 2011

Nombre de conseillers de votants : 16

Date de la convocation : 8 décembre 2011

Date d'affichage de la convocation : 8

L'an deux mil onze, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur BLANCHARD André, Maire.

Étaient présents : MM. DESHAYES Jean-Yves, RÉGEARD Loïc, BARBY Éric, BESSIN Pascal, BEDEL Didier, SAUVEUR Patrice, MONTIGNE Claude, LEFEUVRE André, RUELLAN Jean-Claude, MASSON Jean-Paul, Mmes GASCOIN Laurence, ROZE Marie-Paule, NIVOL Nadine et HOUIT Yolande.

Absents excusés : CROQUISON Sébastien et de LORGERIL Olivier (a donné procuration à M. BLANCHARD André)

Absent : GRIMBELLE Hélène

Un scrutin a eu lieu ; M. DESHAYES Jean-Yves a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2011
 - Élection du secrétaire de séance
- 1- Maison médicale : bail professionnel avec les infirmières libérales
 - 2- Informations diverses
 - 3- Questions diverses

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2011

M. André BLANCHARD soumet au Conseil municipal le compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2011. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

I- BAIL PROFESSIONNEL – CABINET MÉDICAL (N°99-2011)

Les infirmières libérales de Saint-Pierre de Plesguen ont fait part de leur souhait d'exercer leur activité professionnelle dès janvier prochain au cabinet médical, nouvellement construit place de la mairie, propriété de la commune.

Il convient de fixer le montant de cette location. Cette dernière comprend le cabinet médical n°2, les parties communes à savoir la salle d'attente, l'accueil, les WC et le dégagement-couloir.

M. le Maire propose un loyer mensuel de 200 €.

Les abonnements (eau et électricité) seront pris en charge pour moitié dans la mesure où l'étage accueille un logement indépendant.

Les consommations correspondantes seront partagées entre les différents locataires au prorata de la superficie des espaces professionnels occupés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les conditions financières présentées ci-dessus concernant la location du cabinet n°2 de la maison médicale,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le bail professionnel correspondant avec les infirmières libérales de Saint-Pierre de Plesguen ainsi que tous les documents éventuels relatifs à ce dossier.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur André BLANCHARD déclare la session close. La séance est levée à 21 heures.

Affichage du compte-rendu le 11 décembre 2011.

Vu, le Maire

M. André BLANCHARD